

QUESTIONS ÉCRITES 2013 -- SCHRIFTELIJKE VRAGEN 2013

8. Question de M. Yvan de BEAUFFORT, conseiller communal, du 1^{er} octobre 2013 -- Vraag van de h. Yvan de BEAUFFORT, gemeenteraadslid, van 1 oktober 2013.

Le plan de mobilité.

Pourrait-on me donner un compte rendu de la situation du Plan de Mobilité et en particulier du Plan de stationnement que ce soit au niveau régional ou au niveau schaarbeekois?

Réponse : (22 octobre 2013)

Votre question écrite relative au Plan de Mobilité et au plan de stationnement nous est bien parvenue et a retenu toute notre attention.

Quant au plan de Mobilité, nous poursuivons le processus Advance (un audit qui permettra d'améliorer la qualité de notre plan de mobilité urbaine durable). De plus, nous continuons la démarche initiée par l'audit Bypad (vélo) dans un esprit de participation citoyenne. A cela s'ajoute que nous nous engageons dans la formule Walkpad qui va nous permettre de procéder à un audit de notre politique piétonne et de développer un plan piéton communal.

Pour ce qui est du plan de Stationnement, c'est "l'Ordonnance portant organisation de la politique du stationnement et création de l'Agence de stationnement de la région Bruxelles-Capitale" du 22 janvier 2009 (publication au M.B. le 3^e janvier 2009) qui règle la matière du stationnement au niveau régional et est mis en pratique par les arrêtés du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale "portant le volet réglementaire du Plan Régional du Stationnement" et "relatif aux zones de stationnement réglementaires et aux cartes de dérogation". Ces derniers datent du 18 juillet 2013 et ont été publiés au Moniteur Belge le 16 septembre 2013. Ils entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2014.

Au niveau communal, les 19 communes sont tenues d'établir un plan d'action communal de stationnement sur base d'une procédure d'élaboration qui est décrite en détail dans les articles 15 à 19 de ladite Ordonnance. Le contenu de celui-ci fait l'objet de l'article 14 de la même ordonnance. Schaarbeek devra donc également rentrer dans ce processus et le service de la mobilité y travaille.